

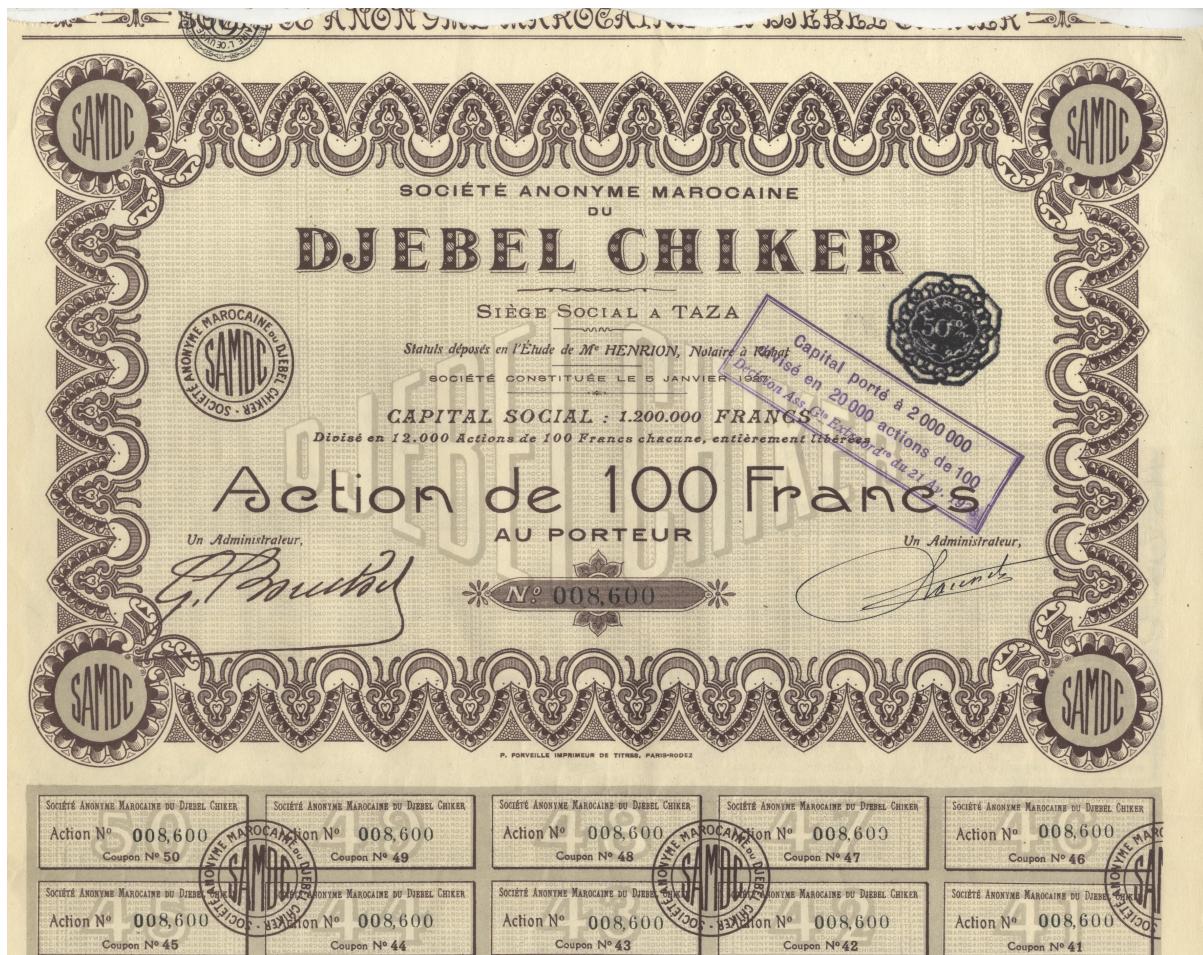
Publié le 21 janvier 2016.
Dernière modification : 23 juin 2025.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ ANONYME MAROCAINE DU DJEBEL CHIKER ou CHICKER (SAMDC), à Taza

S.A., 5 janvier 1927.

INGÉNIEURS NOMINATIONS (*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 juin 1927)

S. Pouquet (Douai 1908), directeur des Mines du Djebel Chicker, par Taza (Maroc).



Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ ANONYME MAROCAINE
DU
DJEBEL CHIKER

Siège social à Taza.

Statuts déposés en l'étude de M^e Henrion, notaire à Rabat

Société constituée le 5 janvier 1927

Capital social : 1.200.000 de francs
divisé en 12.000 actions de 100 fr. chacune, entièrement libérées

Capital porté à 2.000.000
divisé en 20.000 actions de 100
Décision ass. gie extraordinaire du 21 avril 1928

ACTION DE 100 FR. AU PORTEUR

Un administrateur : Brison ?

Un administrateur : ?

P. Forveille imprimeur de titres Paris-Rodez



Coll. Serge Volper
Idem

Les routes épiques du Maroc
(*Les Annales coloniales*, 2 août 1933)

[...] Taza à Daïa Chicker. C'est une amorce de route, un tronçon de route, mais combien pittoresque, combien fécond en souvenirs !

Elle mènera aux sources de l'oued Taza qui jaillit en cascades d'un site sauvage, d'où l'œil émerveillé embrasse un vaste panorama. Elle pénétrera ensuite dans la forêt de chênes verts de Bab Mélik et débouchera sur la Daïa Chicker, que, suivant la saison, on verra en steppe herbeuse où paissent les gras troupeaux des Beni-Ouaraïn, ou en vaste lac dont on compte d'ailleurs, au moyen d'un barrage, faire un réservoir d'eau.

Après avoir longé le djebel Messaoud, traversé les territoires des Beni-Ouaraïn et des Ghiata, elle arrivera au pied des rochers abrupts du Bou-Heldi, du Bou-Ali, du Timesmet qui furent, jusqu'en 1928, les refuges suprêmes des farouches Beni-bou-Zert, **et desservira la mine de plomb du djebel Chicker**.

Plus tard, elle se prolongera sur Midelt et pénétrera dans ce nœud central du Moyen-Atlas qui nous opposa une si longue résistance,

Des routes comme celles-là ne sont pas seulement une chaussée qu'un ingénieur fait percer par des terrassiers. Elles représentent des chapitres d'histoire, des pages d'épopée qu'il faudrait rappeler de loin en loin sur leur parcours par des stèles dressées en l'honneur de ceux dont l'effort héroïque a tracé ces pages initiales, a buriné de djebel en djebel cette histoire d'héroïsme.

Maroc
Recherches des mines de plomb et de zinc
(*Le Journal des débats*, 16 février 1936)

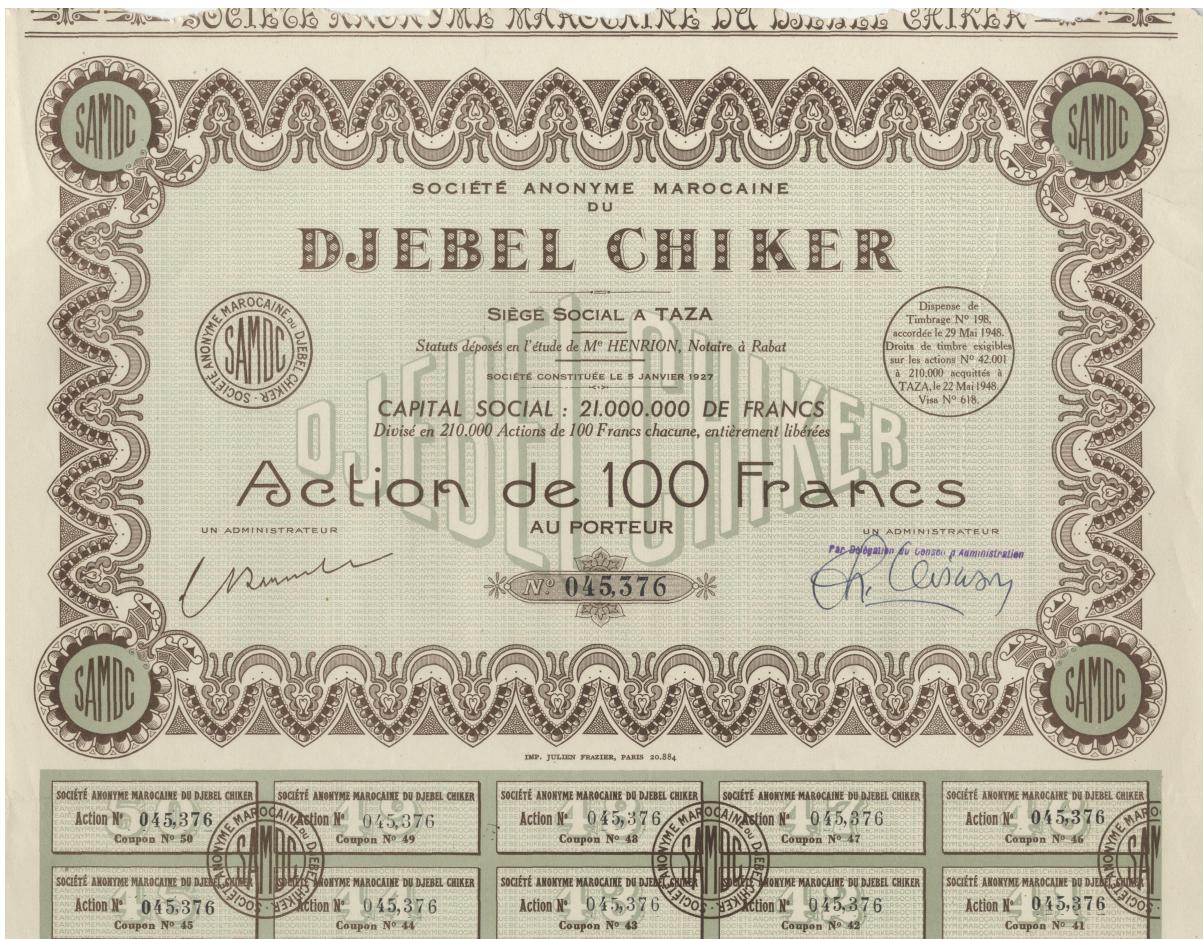
La nouvelle législation adoptée, à la suite des conclusions de la conférence impériale, a permis la réouverture immédiate des mines d'Aouli et de Chicker qui vont reprendre leurs exportations. [...]

AEC 1937 :

Société anon. marocaine du Djebel-Chiker, mines du Djebel-Chiker, Taza. — 3 millions de fr. — Parts : 3.000. — Gisements de plomb et de zinc. — Conseil : MM. Maurice Rousset, présid. ; René Brison, adm. dél ; Jean Senétaire, Ant. Fleury, F. Russeil.

L'activité minière au Maroc
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 mars 1937)

Sté marocaine du Djebel Chicker, mineraï de plomb.



Coll. Serge Volper
**SOCIÉTÉ ANONYME MAROCAINE
DU
DJEBEL CHIKER**

Siège social à Taza.

Statuts déposés en l'étude de M^e Henrion, notaire à Rabat

Société constituée le 5 janvier 1927

Capital social : 21.000.000 de francs
divisé en 210.000 actions de 100 fr. chacune, entièrement libérées

Dispense de timbre n° 512 accordée
le 29 mai 1948. Droits de timbre exigible
sur les actions n° 42.001 à 210.000
acquittés à Taza le 22 mai 1948 - Visa n° 618.

ACTION DE 100 FR. AU PORTEUR
Un administrateur : Rousset ?
Un administrateur **Par délégation du conseil d'administration** : Ch. Levinson

IMP. JULIEN FRAZIER, PARIS



Coll. Peter Seidel

SOCIÉTÉ ANONYME MAROCAINE
DU
DJEBEL CHIKER

Siège social à Taza.

Statuts déposés en l'étude de M^e Henrion, notaire à Rabat
Société constituée le 5 janvier 1927
Capital social : 40.000.000 de francs
divisé en 400.000 actions de 100 fr. chacune, entièrement libérées

Dispense de timbrage n° 512 accordée
le 25 juin 1949. Droits de timbre exigible
sur les actions n° ...
acquittés à Taza le 5 avril 1949 - Visa n° 254.

ACTION DE 100 FR. AU PORTEUR
Un administrateur : Louis Musy
Par délégation du conseil d'administration :
IMP. JULIEN FRAZIER, PARIS

AEC 1951 :

Sté anon marocaine du Djebel Chicker, mines du Djebel Chicker, Taza. — Sté anon., 5.1.27, 40 millions fr. — Parts : 3.000. — Gisements de plomb et de zinc. — Présid. : M. Louis Musy ; adm. dél. : René Brison.

8 décembre 1954 : le Tribunal de Fès met fin à l'état de faillite

S.A. marocaine du Djebel Chicker
[Desfossés 1956/645]

SIÈGE SOCIAL : Taza (Maroc).

CONSTITUTION : Société anonyme constituée le 5 janvier 1927 pour une durée de 99 ans.

Musy (Louis)[adm. des Porcelaines et appareillages électriques Grammont (*Ann. ind.*, 1938), adm. de la Cie équatoriale du Maroc et de Maroc et Congo (AEC, 1951)], 587 (Afric. mines+transp.)(ex-Conc. Ouenza), 645 (pdt délégué Marocaine du Djebel Chicker), 1247 (Conducteur électr. blindé incombustible).

Brisson (René), 645 (Djebel-Chicker).

Carcassonne (R.)¹, 645 (Djebel-Chicker).

Dumas (Ch.)[adm. Cie équatoriale du Maroc et Maroc et Congo (AEC 1951)], 645 (Djebel-Chicker).

Huvelliez (Henri)[pdt Cie équatoriale du Maroc, adm. Maroc et Congo (AEC 1951)], 645 (Djebel-Chikcer).

Lannoy (F.), 645 (Djebel-Chicker).

Weibel (F.), 645 (comm. cptes Djebel-Chicker).

Battin (R.), 585 (comm. cptes Ouenza), 639 (comm. cptes Minière et agric. du Garn-Alfaya), 640 (comm. cptes Mines de Boudoukha), 645 (comm. cptes Djebel-Chicker).

OBJET : L'étude, la recherche, la demande du permis d'exploitation et de la concession, la mise en valeur, l'amodiation, la vente et l'exploitation directe ou indirecte des gisements de plomb, calamine et métaux annexes dite « du Djebel Chicker ».

CAPITAL SOCIAL : 40 millions de fr., divisé en 400.000 actions de 100 fr. À l'origine 300.000 fr. Porté successivement à 4.200.000 fr., puis en février 1948 à 21 millions, Porté en août 1948 à 40 millions par émission à 110 fr. de 190.000 actions de 100 fr, réservées aux parts (190 actions pour 3 parts),

PARTS DE FONDATEUR : 3.000 parts.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale, 6 % d'intérêt aux actions, 5 % au conseil et le solde 75 % aux actions, 25 % aux parts, saut prélèvement pour réserves ou report.

LIQUIDATION : Apurement du passif, remboursement du capital non amorti, le solde 75 % aux actions, 25 % aux parts.

SERVICE FINANCIER : Siège social.

COTATION : Courtiers « Cote Desfossés » actions et parts H.C. (relevé hebdomadaire). — Notice SEF : MI 487.

NOTA : par jugement en date du 8 décembre 1954, le Tribunal de Fès a mis fin à l'état de faillite de la société. Par suite, le conseil a repris le plein exercice de pouvoirs.

¹ R. Carcassonne : probablement à distinguer de l'avocat Roger Carcassonne, sénateur socialiste (1946-1971), vice-président de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA)(1952-1955).

	Amort.	Prov.	Bénéfice net	Réserves	Divid. et tant.	Divid. bruts act.	Divid. bruts parts
(En 1.000 francs)							
1947-48	—	493	877	—	585	12	84
1948-49	4.541	—	470	—	—	—	—
1949-50	1.016	—	- 2.714	—	—	—	—
1950-51	2.540	—	67	—	—	—	—
1951-52	6.854	1.200	1.064	532	—	—	—